



SHELL EST RECONDUIT EN TANT QUE FOURNISSEUR D'HUILE RECOMMANDÉ PAR BMW

Les huiles moteur haute qualité produites par Shell vont être utilisées lors des révisions ou vidanges effectuées par BMW jusqu'en 2022.

Paris, le 13 septembre 2018

Shell a officiellement reconduit son statut d'unique fournisseur recommandé par BMW AG pour les huiles moteur utilisées dans le cadre du service après-vente en France pendant une période de trois ans jusque fin 2022, pour toutes les marques du groupe BMW : BMW, BMW i, BMW M, MINI, BMW Motorrad et Rolls-Royce Motor Cars.



Cette prolongation de trois ans signifie que les huiles moteur de qualité BMW fabriquées par Shell continueront à être mises à la disposition des clients dans l'ensemble du réseau des concessionnaires BMW en France.

Cette collaboration signifie que Shell continuera à produire et à fournir les huiles moteur de marque BMW, qui répondent aux toutes dernières spécifications des moteurs BMW. Ces huiles font appel à la technologie Shell Pure Plus, une technologie de pointe grâce à laquelle l'huile de base est produite selon un processus breveté qui permet de convertir le gaz naturel en huile de base ; cette technologie est aussi appelée technologie de liquéfaction du gaz (GTL).

« C'est pour nous un très grand honneur de travailler avec BMW et de fournir des huiles moteur de qualité qui font appel à notre technologie de pointe. Nous serons heureux de consolider notre collaboration, à mesure que nous développons nos relations commerciales et techniques, » a déclaré Patrick Carré, Vice-président Grands Comptes chez Shell Global Commercial.

FIN

À propos de Shell Lubrifiants

Le terme "Shell Lubrifiants" désigne collectivement les sociétés du Groupe Shell engagées dans des activités lubrifiants. Shell propose un large éventail de lubrifiants pour répondre aux besoins des clients pour des applications diverses, qui vont de la voiture de tourisme au secteur minier, en passant par les centrales électriques, le fret et l'ingénierie générale. Le portefeuille des marques de lubrifiants Shell comprend Shell Helix, Pennzoil, Quaker State, Shell Rotella, Shell Tellus et Shell Rimula.

Nous sommes présents à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement en lubrifiants. Nous fabriquons des huiles de base dans huit usines, mélangeons des huiles de base avec des additifs pour produire des lubrifiants dans plus de 50 usines, et distribuons, commercialisons et vendons des lubrifiants dans plus de 150 pays à travers le monde.

Nous assurons également une assistance technique et commerciale pour nos clients. Pour compléter notre gamme de produits, nous proposons aussi des services relatifs aux lubrifiants. Ceux-ci comprennent : Shell LubeMatch - le premier outil en ligne du marché pour recommander des produits, Shell LubeAdvisor - pour aider les clients à choisir le bon lubrifiant grâce à nos experts techniques Shell spécialement formés et à des outils en ligne, et Shell LubeAnalyst - un système de détection précoce permettant aux clients de surveiller l'état de leurs équipements et de leurs lubrifiants, et qui les aide à économiser sur les coûts d'entretien et à éviter d'éventuelles pertes d'activités commerciales dues à des pannes d'équipement.

La technologie Shell de renommée mondiale permet de créer de la valeur pour nos clients. L'innovation, la mise en application des produits et la collaboration technique sont au cœur des lubrifiants Shell. Shell dispose de centres de recherche sur les lubrifiants en Chine, en Allemagne, au Japon (joint-venture avec Showa Shell) et aux États-Unis. Nous investissons massivement dans la technologie et collaborons étroitement avec nos clients pour développer des lubrifiants innovants. Nous détenons un portefeuille de brevets avec plus de 150 séries de brevets pour nos lubrifiants, huiles de base et graisses, et plus de 200 scientifiques et ingénieurs spécialisés se consacrent à la recherche et au développement des lubrifiants.

Les avantages pour les clients comprennent la réduction des coûts d'entretien, la prolongation de la durée de vie des équipements et des économies en termes de consommation énergétique. L'un des moyens de repousser les limites de la technologie des lubrifiants consiste à travailler en étroite collaboration avec des équipes de course automobile de haut niveau telles que l'écurie Ferrari. Ces partenariats techniques nous permettent d'élargir nos connaissances en science de la lubrification et de transférer la technologie de pointe des circuits à nos produits commerciaux.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous » « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence à Royal Dutch Shell plc et aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entreprise, ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion de tous les intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Royal Dutch Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Royal Dutch Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Royal Dutch Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services

**Société des Pétroles Shell, Les Portes de la Défense 307, rue d'Estienne d'Orves 92708 Colombes
Cedex, Société par actions simplifiée au capital de 426 934 496 euros RCS Nanterre 780 130 175.**

gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2017 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 4 septembre 2018. La Royal Dutch Shell et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.